

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 27/06/2007  
Publication : 29/06/2007

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



N° CG 2007/IV-18e/04  
Séance du 22 JUIN 2007

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
du Conseil Général

## COOPERATION INTERNATIONALE ET TRANSFRONTALIERE CRITERES D'ELIGIBILITE DES PROJETS

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'avis de la 12<sup>ème</sup> Commission "Actions et Relations Internationales" en date du 23 mai 2007,
- VU l'avis des Commissions Réunies en date du 19 juin 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve les critères d'éligibilité des projets de coopération internationale et des projets soutenus au titre du Fonds de Soutien aux Initiatives Transfrontalières, tels qu'annexés au rapport.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions